



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

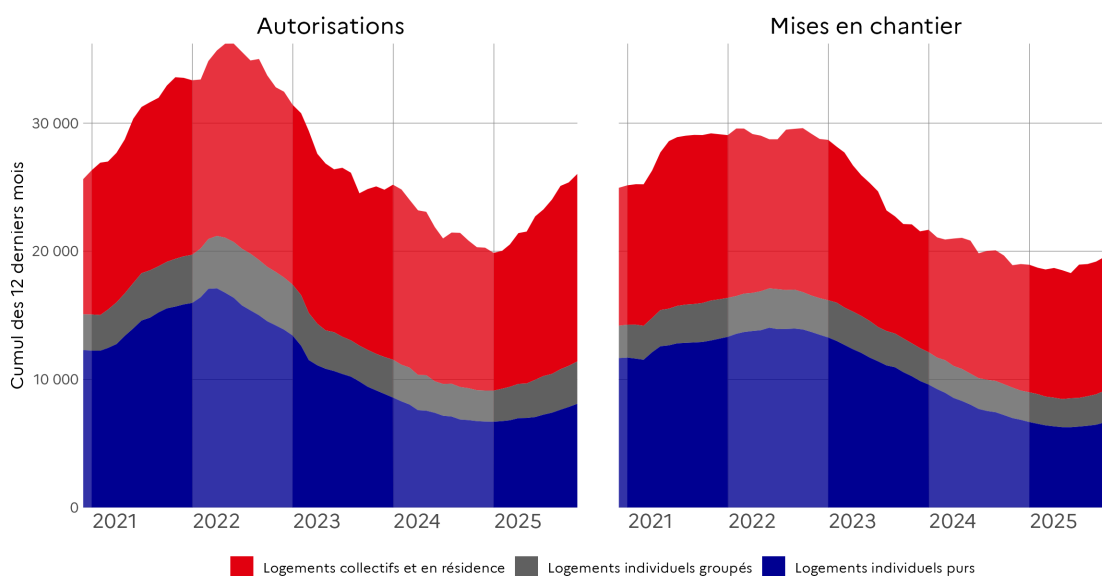
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

La construction mensuelle de logements neufs (Sitadel)

**Octobre 2025 : le redressement des délivrances de permis  
et des mises en chantier est multifactoriel**

### Construction de logements neufs en Pays de la Loire



Source : SDES - Sit@del2 (estimations à fin octobre 2025)

La sortie de crise de la construction de logements neufs se poursuit. Après avoir atteint leur plus bas niveau fin 2024, les permis de construire ont bondi de 28 % en cumul annuel. Les mises en chantier des douze derniers mois demeurent à un niveau très bas mais sont néanmoins en croissance de 5 %.

Ce redressement, partiel et fragile, provient de la conjonction :

- du recul des taux d'intérêt des crédits immobiliers ;
- de la réactivation et de l'élargissement du Prêt à Taux Zéro ;
- de la baisse des tensions inflationnistes des coûts de construction ;
- d'une demande toujours soutenue, notamment pour le logement collectif et les résidences.

Entre novembre 2024 et octobre 2025, 26 000 logements ont été autorisés à la construction dans la région. Ce volume est en hausse de 28 % par rapport aux douze mois précédents, soit la plus forte progression des quarante-trois derniers mois. En France, le nombre d'autorisations s'est accru de 12 %.

L'augmentation des permis de construire, observée dans quatre départements de la région, n'a pas été de même ampleur selon le territoire (de + 16 % dans le Maine-et-Loire à + 65 % en Sarthe). La Mayenne s'est démarquée avec un recul de 10 %.

De novembre 2024 à octobre 2025, 19 800 logements ont été mis en chantier dans les Pays de la Loire, en croissance de 4,9 % par rapport aux douze mois précédents (contre + 5,5 % en France). Ce cumul annuel stagne sous la barre des 20 000 logements depuis plus d'un an.

Les évolutions par type de logements ont été contrastées. Les mises en chantier de logements collectifs se sont accrues de 10 %. Celles de maisons individuelles pures ont reculé de 2 %.